

## MISES À JOUR SUR LE PRODUIT ÉQUIMAX<sup>MD</sup> - décembre 2024

Les modifications suivantes s'appliquent aux nouvelles ventes de produits Équimax effectuées à compter du 7 décembre 2024.

### 1. Une nouvelle option de prime garantie 10 paiements a été ajoutée à notre régime Accumulateur de capital Équimax<sup>MD</sup> :

- Les clients d'un contrat Équimax ont dorénavant un plus grand choix et une plus grande flexibilité de paiement.

### 2. Notre option de dépôt Excelérateur du produit Équimax est dorénavant offerte avec tous les régimes Équimax 10 paiements, nouveaux et existants. :

- Nul besoin d'ajouter un avenant d'assurance temporaire à l'établissement.
- Si un avenant d'assurance temporaire est ajouté, les montants de paiement au titre de l'ODE plus élevés seront permis (pour les régimes Bâtisseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> et Accumulateur de capital<sup>MD</sup>)
- D'autres bonnes nouvelles! Les clients d'un contrat Équimax qui ont déjà un régime 10 paiements peuvent ajouter l'ODE à leurs contrats après l'établissement. Utilisez le formulaire [Demande de modification en vertu des règles G3 \(no 374G3FR\)](#).

### 3. Plus de flexibilité pour les paiements au titre de l'ODE, faisant en sorte qu'il soit plus facile de commencer, d'arrêter ou de payer un montant moins élevé sans que la cliente ou le client perde son montant approuvé au titre de l'ODE :

- **Avant** – une réinitialisation du paiement maximal au titre de l'ODE si les clients payaient moins que le montant approuvé au titre de l'ODE. Un processus de réinitialisation compliqué et un plafond de cotisation de 150 000 \$ étaient en place pour les paiements au titre de l'ODE dans le cas des contrats de taille importante.
- **Maintenant** – le paiement maximal annuel au titre de l'ODE permis dans une année contractuelle sans l'approbation de la tarification sera le moindre des montants suivants :
  - i. le montant approuvé par le Service de la tarification du paiement annuel au titre de l'ODE à l'établissement; et
  - ii. la somme de tous les paiements au titre de l'ODE effectués au cours des cinq dernières années (60 mois).

Ces nouvelles règles s'appliquent à tous les contrats Équimax lorsque les effectuent des paiements prévus au titre de l'ODE.

Ce changement facilite plus que jamais la gestion des contrats Équimax. **Plus de réinitialisation du montant approuvé!**

Les clients qui choisissent de payer moins que le montant approuvé au titre de l'ODE peuvent retourner facilement au montant de paiement approuvé au titre de l'ODE au cours des années subséquentes. Les clients disposent de 60 mois à compter de la date de la demande de l'ODE pour effectuer le paiement initial au titre de l'ODE. Ils disposent de 60 mois à partir de leurs derniers paiements au titre de l'ODE pour recommencer les paiements sans l'approbation du Service de la tarification.

**4. Nous avons augmenté la couverture maximale de la couverture d'assurance Équimax qui peut être demandée sans avoir recours à une soumission spéciale, passant de 20 millions de dollars à 25 millions de dollars.**

- Lorsque ce montant maximal est combiné à celui de l'avenant d'assurance temporaire de 10 millions de dollars, les clients peuvent dorénavant demander une couverture d'assurance totale pouvant aller jusqu'à 35 millions de dollars sans soumission spéciale.

**5. Nous avons changé les règles des contrats Équimax pour enfants avec une surprime multiple pour risques aggravés. Ils seront dorénavant établis en fonction de l'âge majoré :**

- Cela signifie que les paiements au titre de l'ODE peuvent dorénavant être ajoutés aux nouveaux contrats pour enfants qui comportent une surprime pour risques aggravés allant jusqu'à 300 %.

**6. Nous avons changé la limite de couverture de l'avenant d'exonération des primes en cas d'invalidité pour un montant total combiné de 50 000 \$ :**

- Cette nouvelle limite s'applique à tous les contrats d'assurance vie et d'assurance maladies graves de l'Équitable détenus par la personne assurée.

<sup>MC</sup> et <sup>MD</sup> indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.